

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 11 FEVRIER 2026**

**N°CC2026/008 : ENFANCE ET PETITE ENFANCE
RÈGLEMENT ET TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
INTERCOMMUNAL POUR L'ANNÉE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Membres titulaires :

MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], M. Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], M. Didier LAURENT [*Laimont*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSERMOUROT, MM Clément MENUSIER, Yves MILLION, Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

M. Alain HOCHASTRASSER représente M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*]

Étaient excusés :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Julian FOUREAUX [*Laheycourt*], M. Eric BOUSSELIN [*Laimont*] donne pouvoir à M. Didier LAURENT, M. Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Richard SIRI [*Mognéville*] donne pouvoir à Mme Caroline MONVOISIN, Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Didier LAURENT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la COPARY va organiser entre le 1^{IER} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 un Accueil de Loisirs Sans Hébergement destiné aux jeunes âgés de 3 à 12 ans,
Considérant que la COPARY doit définir le règlement interne et la politique tarifaire de l'Accueil de Loisirs,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ d'approuver le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel que figurant en annexe, incluant la politique tarifaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période du 1^{ier} janvier 2026 au 31 décembre 2026,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en application du règlement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la mise en recouvrement les recettes liées à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 12 février 2026